



TE.A.M (Traditions Et Animations Montrichardaise)
 25 rue Nationale
 41400 MONTRICHARD
 Tél : 06 11 08 57 21 ou 06 48 57 94 86
 E-mail : team.montrichard@yahoo.fr
 Ou : acoucharriere@aol.com

50^{ème} SALON DES ANTIQUITES
de MONTRICHARD Val de Cher
8-9-10 avril 2023



Le 50ème Salon des Antiquités aura lieu à Montrichard les 8-9-10 avril 2023 (Week-end de Pâques),
 ESPACE CULTUREL ET SPORTIF (E.C.S salle des sports) de MONTRICHARD Val de Cher (41400)

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

- Hall couvert, fermé, chauffé (si nécessaire) gardé. Parking.
- Installation des exposants : **Vendredi 7 avril de 9 h à 19 h.**
- Remballage : **lundi 10 avril à partir de 19 h** (Sur dérogation préalable mardi 11 avril de 8 h à 12 h).
- **Ouverture au public : Samedi, dimanche et lundi de 10 h à 19 h.**
- Stands : modules nus de 9 m², 12 m², 18 m², 21 m², 24 m², 27 m²...36 m² ...avec branchement électrique
- **TARIF des emplacements : 25 € le M²**
- Electricité : 1000 watts par stand. **Si besoin supérieur spécifier la puissance nécessaire ci-dessous (*)**
- Prix d'entrée au public (**billet valable pour les 3 jours**) :
Adulte : 5 € par adulte. Enfant jusqu'à 16 ans : GRATUIT.
- **Publicité** : Affiches et tracts, panneaux routes, presse locale et régionale, presse spécialisée, mobilier urbain municipal, sites internet municipal, Office de Tourisme et de l'organisateur (T.E.A.M.), application smartphone, fléchage du salon dans la ville...

Partie à nous retourner dûment complétée et signée

Autres tailles de
 STAND :
 NOUS CONSULTER

PRIX au M²
25 €

SUPERFICIES	MONTANT TTC
STAND 9 m ²	225 €
STAND 12 m ²	300 €
STAND 18 m ²	450 €
STAND 21 m ²	525 €
STAND 24 m ²	600 €
STAND 27 m ²	675 €
MONTANT TTC à REGLER	

(*) Puissance électrique
 nécessaire si supérieure
 à 1000 Watts
WATTS

ATTENTION En raison de la
 hausse drastique du coût
 de l'électricité, il vous est
 demandé de vous équiper
 majoritairement de
SPOTS & LAMPES LED

ANGLE : Nous ne demandons pas de supplément de prix pour les angles. Nous rappelons toutefois que leur nombre étant LIMITE ils seront attribués en fonction des possibilités et par ORDRE D'ARRIVEE DES INSCRIPTIONS.

DEMANDE D'INSCRIPTION

Les **INSCRIPTIONS** doivent être accompagnées d'un chèque à l'ordre de T.E.A.M, représentant le montant TTC de la réservation (**mise à l'encaissement du chèque après le salon, soit à partir du 11 avril 2023**) et d'une copie recto/verso de la carte d'identité ou de la carte C.C.I, d'une attestation assurance responsabilité civile.

Les inscriptions non accompagnées du règlement et du document ci-dessus ne seront pas prises en compte.

Nom ou/et Raison sociale :

Adresse :

Tél/portable : E-Mail :

SPECIALITES ou **MARCHANDISES EXPOSEES** :

N° TVA intracommunautaire : N° RCS :APE :

Compagnie d'assurance :Police :

Je déclare mon inscription au Salon des Antiquités (46^{ème}) de Montrichard, ferme et définitive.

Je joins un chèque de€ à l'ordre de T.E.A.M, représentant le montant TTC de ma réservation de stand ainsi que la photocopie recto/verso de ma carte d'identité ou de ma carte délivrée par la CCI (rayer la mention inutile).

Je déclare avoir pris connaissance du règlement figurant au dos de la présente et accepter celui-ci, sans restriction.

DATE :SIGNATURE :

SALON DES ANTIQUITES DE MONTRICHARD Val de Cher 8-9-10 avril 2022 REGLEMENT

1. Les inscriptions remplies et accompagnées du règlement seront envoyées au siège de **T.E.A.M Hôtel de ville 25 rue Nationale 41400 Montrichard Val de Cher.**
2. Les emplacements seront attribués librement par l'organisateur en fonction de la superficie du stand demandée par les exposants ainsi que par l'ordre d'arrivée des inscriptions et les activités de chacun.
3. L'attribution de stand avec angle (**non assujettie à supplément de prix**) se fera en fonction des disponibilités et selon l'ordre d'arrivée des demandes.
4. L'organisateur, sur avis de **l'EXPERT CNES** qui sera présent sur le salon, se réserve le droit de refuser tout exposant antiquaire dont les marchandises ne répondraient pas aux conditions du règlement (Article 9 ci-dessous), ce, sans remboursement de la location.
5. Les emplacements seront mis à disposition des exposants pour leur installation, le vendredi 7 avril 2023 à partir de 9 h et jusqu'à 19 h.
6. Le salon sera ouvert aux exposants les samedi, dimanche et lundi, à partir de 9 h 45 et aux visiteurs, chaque jour de 10 h à 19 h.
7. L'emplacement attribué devra être occupé par l'exposant signataire de la réservation qui devra être inscrit au registre de commerce.
8. La sous-location d'un stand, à titre onéreux ou gratuit est interdite, sauf autorisation spécifique préalable et écrite de l'organisateur.
9. L'exposant antiquaire s'engage sur l'honneur à n'exposer, ni vendre de marchandises neuves ou de copies de fabrication récente ainsi que des imitations ou reproductions d'ancien et à remettre à tout acheteur, à sa demande, un certificat garantissant les objets achetés.
10. **L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation si le nombre d'exposants s'avérait insuffisant ou en cas de force majeure. Dans un tel cas l'exposant s'engage à ne demander aucune indemnité, excepté le remboursement de son règlement.**
11. Le fait de participer à cette manifestation implique l'acceptation, sans restriction, du présent règlement.
12. **Attribution de juridiction**
En cas de contestations, les tribunaux de Blois sont seuls compétents de convention expresse entre les deux parties.